

Un Sourd-Muet se trouvant sur le bord d'une rivière, il aperçut un jeune homme qui allait se noyer. *Que va-t-il devenir, s'écria-t-il en s'adressant à ses compagnons ? sera-t-il sauvé, ou sera-t-il damné ?* Et à l'instant il s'élança à l'eau ; et il est assez heureux pour ramener au rivage ce malheureux qui dut la conservation de sa vie à sa charité. Dans une autre occasion, ce fut en se disant à lui-même : *serai-je sauvé ; serai-je damné*, que ce Sourd-Muet put se délivrer d'une tentation opiniâtre.

On jugera de leur fidélité aux commendements de Dieu et de l'Eglise, par le fait suivant. Un Sourd-Muet avait été invité à dîner, un certain vendredi, chez un ami. On servit du gras, et notre Muet refusa d'en manger. Les quinze convives, qui avaient les yeux fixés sur lui, s'étonnèrent de ce qu'il connaissait si bien le précepte de l'Eglise, qui défend l'usage de la viande, dans ce jour, et surtout de ce qu'il montrait tant de fermeté à l'observer. Un de la compagnie fut si touché de son exemple, qu'il se décida à ne rien manger de ce qu'il y avait de gras sur la table.

Tous ces témoignages montrent clairement que les Sourds-Muets ont un indispensable besoin d'instruction ; qu'ils sont susceptibles de beaucoup de développement intellectuel ; et par conséquent, que l'on ne perd pas son temps à la leur donner. Les trois considérations, que l'on vient de faire, sont donc d'une grande importance, et méritent à coup sûr notre plus sérieuse attention.

Car s'ils sont capables d'instruction religieuse, comme on n'en saurait douter, on ne peut plus admettre en principe qu'ils sont incapables de recevoir les sacrements ; et par une conséquence nécessaire, il faut en venir à cette conclusion que l'on doit leur procurer l'éducation préliminaire qui les dispose à les recevoir avec fruit. Voilà ce que les parents, aussi bien que les Pasteurs de ces êtres infortunés, ne doivent jamais perdre de vue.

Que de puissants motifs se pressent ici sous ma plume, pour recommander cette excellente œuvre ! Les Sourds-Muets ont un absolu besoin d'une instruction proportionnée à leur infirmité corporelle : il faut donc la leur donner. Ils peuvent devenir de bons chrétiens : la religion leur doit donc ses soins maternels. Ils peuvent devenir de bons citoyens : le Gouvernement leur doit donc une protection particulière.

La plupart de ces êtres infortunés appartiennent à des familles pauvres : c'est donc à la charité publique et individuelle à leur venir en aide. Ils se montrent compatissants aux misères des *parlants* : par un juste retour, les *parlants* doivent avoir pitié de leur misère spirituelle et corporelle. Par l'éducation, on en fait de bons enfants, de bons époux, de bons pères, de bons amis. Notre société toute entière est donc vivement intéressée à se